

Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain  
Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 20 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Présents :

M. Alain DOULÉ, Mme Valérie FLATTOT, M. Roger CUZIN, Mme Christine SARRE, Mme Monique FOYARD, Mme Mauricette DUBOIS, M. Carlos PINTO, M. Jérôme DEBRUERE, Mme Valérie ZARAMELLA, Mme Sandra HAYOTTE,

Excusés : M. Jean-Yves DUMONT, M. Hervé ALBRAN, Mme Patricia FONTENEAU, M. Richard POBANZ, M. Alexandre FESCHET, M. Emmanuel GALOCHE, Mme Karine BIARD, M. Guillaume CHAUMONT.

Mme Valérie FLATTOT a été nommée secrétaire de séance.

**1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2017.**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 qui est adopté à l'unanimité (les membres absents lors de la séance ne prennent pas part au vote).

**2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**a) Droit de préemption urbain :**

M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

**3 - Personnel communal - Tableau des effectifs.**

Suivant l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire du 28 mars 2017, par 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 comme suit :

- Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Transformation de 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

**4 - Indemnité de fonction allouée au Maire.**

Afin de tenir compte de l'évolution réglementaire de la grille indiciaire de la fonction publique et de l'indice terminal sur lequel est adossé les indemnités de fonction du Maire, sans aucune modification du taux des indemnités fixé par la délibération 18 mars 2015, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des indemnités de fonction allouée au Maire et de fixer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Monsieur Alain DOULÉ, Maire à 38% de l'indice brut terminal de la fonction publique, décide de maintenir la majoration de l'indemnité par application d'un taux de 15%.

**5 - Indemnité de fonction allouée aux Adjoints.**

Afin de tenir compte de l'évolution réglementaire de la grille indiciaire de la fonction publique et de l'indice terminal sur lequel est adossé les indemnités de fonction des adjoints au Maire, sans aucune modification du taux des indemnités fixé par la délibération 18 mars 2015, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des indemnités de fonction allouée aux adjoints au Maire et de fixer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit :

- 1<sup>er</sup> adjoint, Madame Valérie FLATTOT à 12,4% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Jean-Yves DUMONT à 12,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Hervé ALBRAN à 12,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,



- 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Roger CUZIN à 12,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - 5<sup>ème</sup> adjoint, Madame Christine SARRE à 12,4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Et de maintenir la majoration de l'indemnité par application d'un taux de 15%.

#### 6 - Eclairage Public - SYDESL - Programme de remplacement des matériels vétustes.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le programme de remplacement des matériels vétustes des postes de commande de l'éclairage public tel que présenté par le SYDESL, dont le coût a été estimé à 14 249,40 € et accepte la participation de la commune pour un montant arrondi de 7 200 €.

#### 7 - Questions diverses.

Mme Christine SARRE fait un compte rendu de la réunion avec les associations du 26 janvier 2017 au cours de laquelle celles-ci ont pu exprimer leurs besoins en salles ou en équipements.

L'une des principales demandes est l'attribution d'une salle avec des rangements ; Mme SARRE souligne qu'il ne sera pas possible d'affecter une salle individuelle à chaque association, et qu'elles devront faire le tri de leurs archives, la numérisation permettant un gain de place.

La proposition de consacrer le bâtiment «Maison pour Tous» en maison des associations avec bureau commun dédié, adresse postale, sera examinée avec attention.

Il est envisagé de rencontrer certaines associations pour affiner leur demande en salles, et les moyens d'y répondre ; Christine SARRE, Valérie FLATTOT, Sandra HAYOTTE, Valérie ZARAMELLA, Mauricette DUBOIS et Carlos PINTO proposent d'organiser de futures rencontres avec les associations concernées.

#### Calendrier :

Dimanches 23/04 et 7/05/2017 Election présidentielle selon permanences établies et diffusées (Rappel : horaires des bureaux de vote 8h - 19h)

Jeudi 04/05/2017 à 20h00 Commission urbanisme

Lundi 08/05/2017 à 11h15 Cérémonie de commémoration

Mardi 16/05/2017 à 20h30 Conseil municipal sous réserve

Mardi 20/06/2017 à 20h30 Conseil municipal sous réserve

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance

Valérie FLATTOT



Le Maire,

Alain DOULÉ



Affiché à la porte de la mairie,  
le 25/04/2017

Le Maire,

Alain DOULÉ

